



DEPARTEMENT DE MEURTHE-&MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE VAL DE BRIEY
COMMUNE DE JEANDELIZE

ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET PIÉTONNE À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE PASSAGE À NIVEAU N° 137

ooOO§OOoo

Le Maire de Jeandelize,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 411-1 et suivants ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SIGNAUX GIROD, sise rue de la Verrerie, ZA Sous Lambelloup, 55000 Fains-Véel, agissant pour le compte de SNCF Réseau, relative à la réalisation de travaux de maintenance sur le passage à niveau n° 137, situé rue de Thumeréville à Jeandelize ;

Considérant que ces travaux nécessitent la fermeture temporaire du passage à niveau à toute circulation routière et piétonne ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons pendant la durée des travaux ;

Considérant qu'une déviation routière sera mise en place afin de permettre le maintien des déplacements ;

ARRÊTE

Article 1 – Réglementation de la circulation

À l'occasion des travaux de maintenance entrepris par SNCF Réseau sur le passage à niveau n° 137, situé rue de Thumeréville à Jeandelize, la circulation de tous les véhicules et des piétons sera strictement interdite au droit dudit passage à niveau.

Cette interdiction s'appliquera **du lundi 19 octobre 2026 à 8h00 au mercredi 21 octobre 2026 à 17h00**, en continu.

Article 2 – Déviation

Pendant toute la durée de la fermeture, une déviation routière sera mise en place afin de permettre aux usagers de contourner le passage à niveau fermé.

L'itinéraire de déviation sera indiqué par une signalisation appropriée, conformément au plan de déviation joint au présent arrêté.

Les usagers devront se conformer aux indications de la signalisation mise en place.

Article 3 – Signalisation et sécurité

L'entreprise SIGNAUX GIROD, agissant pour le compte de SNCF Réseau, assurera la mise en place, le maintien et le retrait de la signalisation temporaire nécessaire à la fermeture du passage à niveau et à la mise en place de la déviation.

La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur et adaptée aux conditions de circulation.

L'accès au passage à niveau sera interdit aux véhicules et aux piétons pendant toute la période définie à l'article 1.

Article 4 – Responsabilité

L'entreprise SIGNAUX GIROD, pour le compte de SNCF Réseau, devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnels intervenant sur le chantier.

Elle veillera notamment au maintien en bon état de la signalisation temporaire et à la sécurisation des abords du chantier.

Article 5 – Durée d'application

Les dispositions du présent arrêté prendront effet le lundi 19 octobre 2026 à 8h00 et cesseront le mercredi 21 octobre 2026 à 17h00, sous réserve de l'achèvement des travaux et de la remise en état des conditions normales de circulation.

À l'issue de cette période, la circulation sera rétablie après vérification de la sécurité des lieux.

Article 6 – Exécution

Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise SIGNAUX GIROD et porté à la connaissance du public par les moyens habituels.

Le Maire de Jeandelize, la Gendarmerie nationale et les services compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JEANDELIZE, le 17/09/2026
Didier VALENCE, Maire



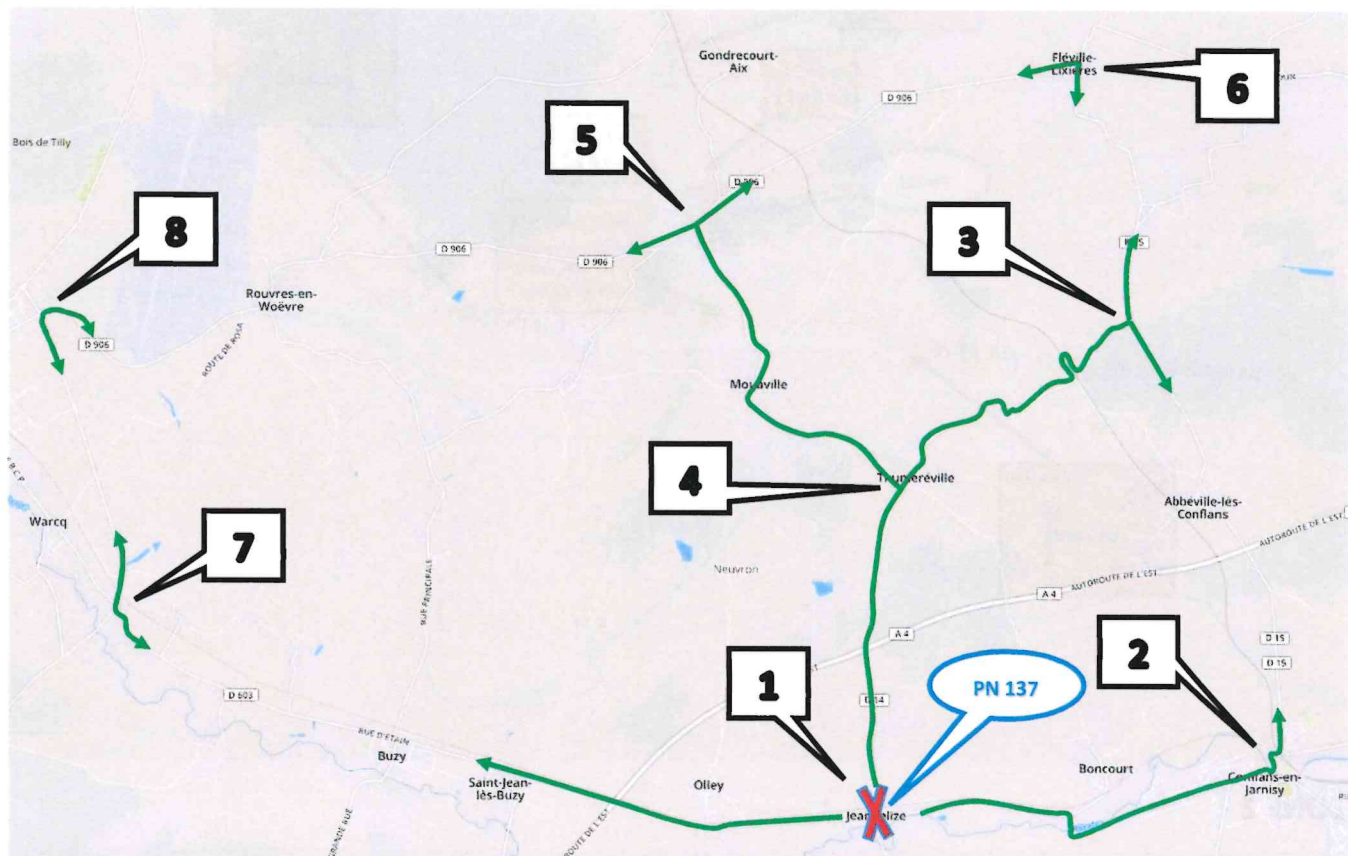
Annexe : Plan de l'itinéraire de déviation transmis par l'entreprise SIGNAUX GIROD

Le présent arrêté sera transmis à SNCF Réseau et porté à la connaissance du public par les moyens habituels.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au greffe du tribunal administratif de Nancy, 5 Place Carrière 54 000 Nancy, dans les 2 mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

FERMETURE DU PN 137 A JEANDELIZE

PLAN DE DEVIATION



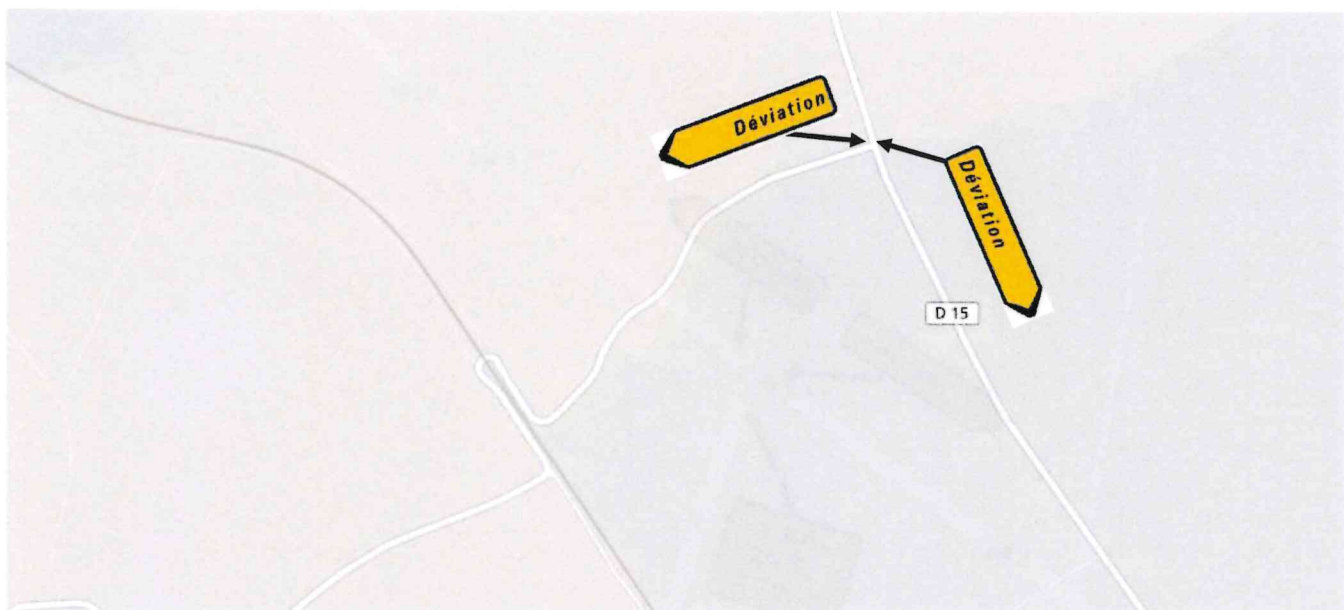
 Déviation

Fermeture du PN selon photo ci-dessous :

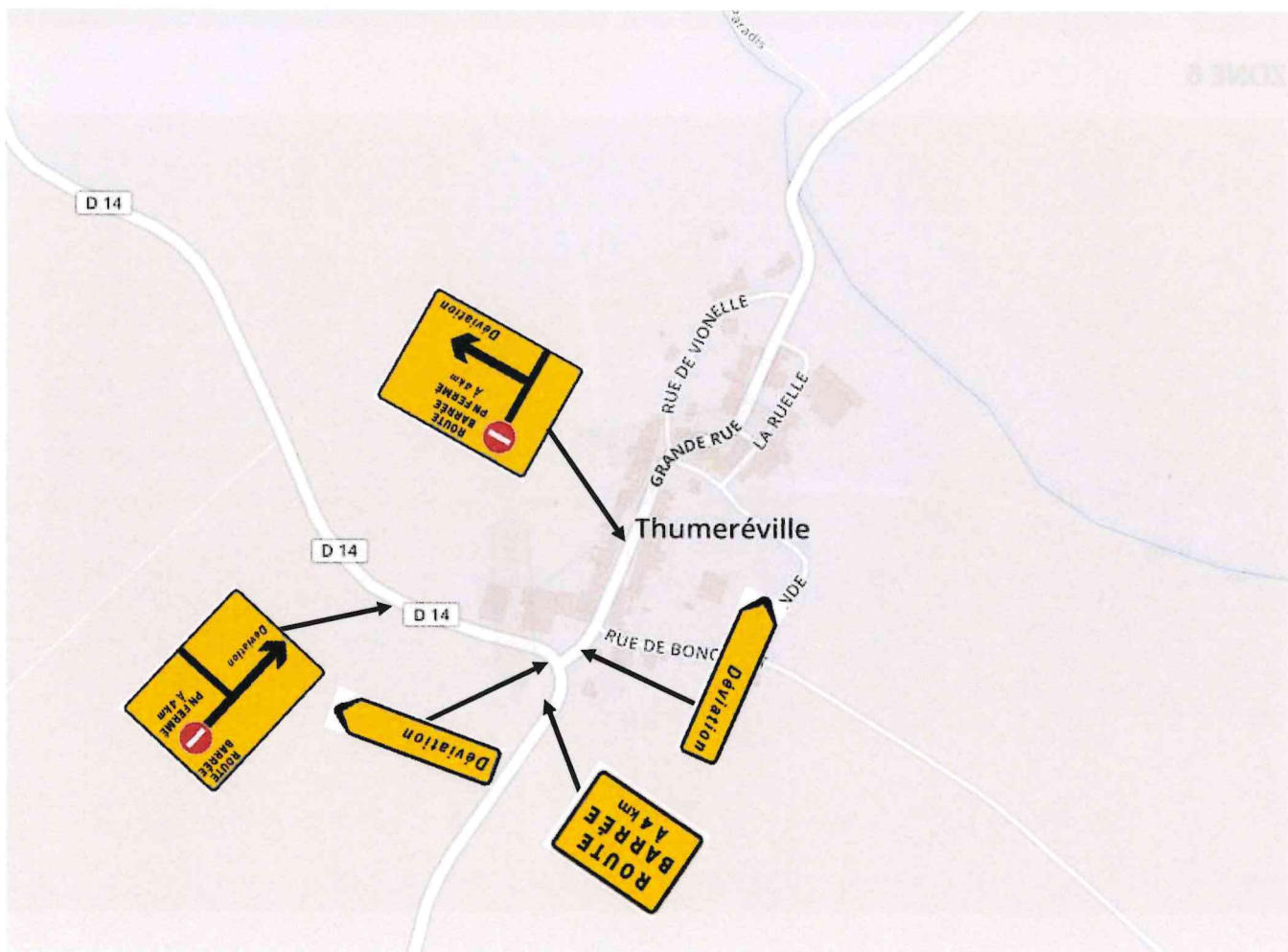


The map shows the area around Boncourt and Conflans-en-Jarnisy. A yellow arrow labeled 'Déviation' points to a road segment near Boncourt. The map includes labels for 'Boncourt', 'Conflans-en-Jarnisy', and various roads like 'GRANDE RUE', 'RUE DE SPANVILLE', 'RUE DE VERDUN', and 'RUE ALBERT LEBRUN'. A yellow arrow labeled 'Déviation' points to a road segment near Boncourt.

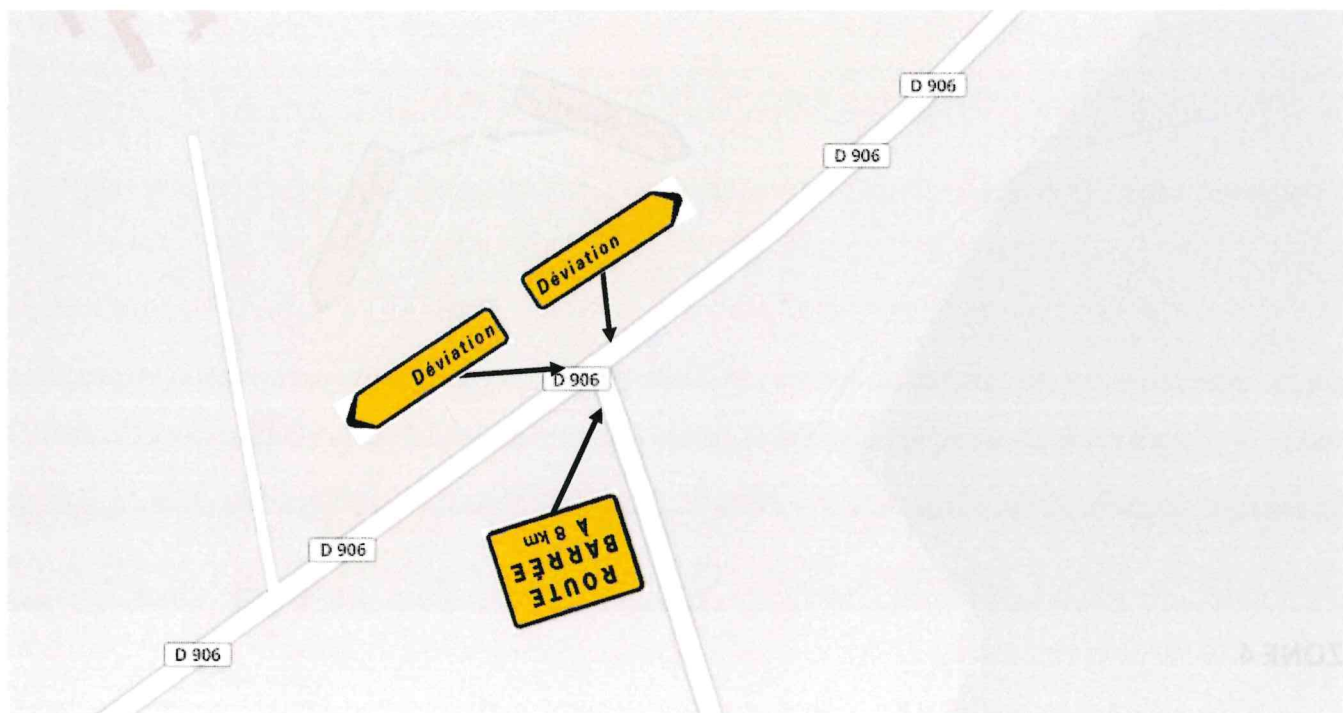
ZONE 3



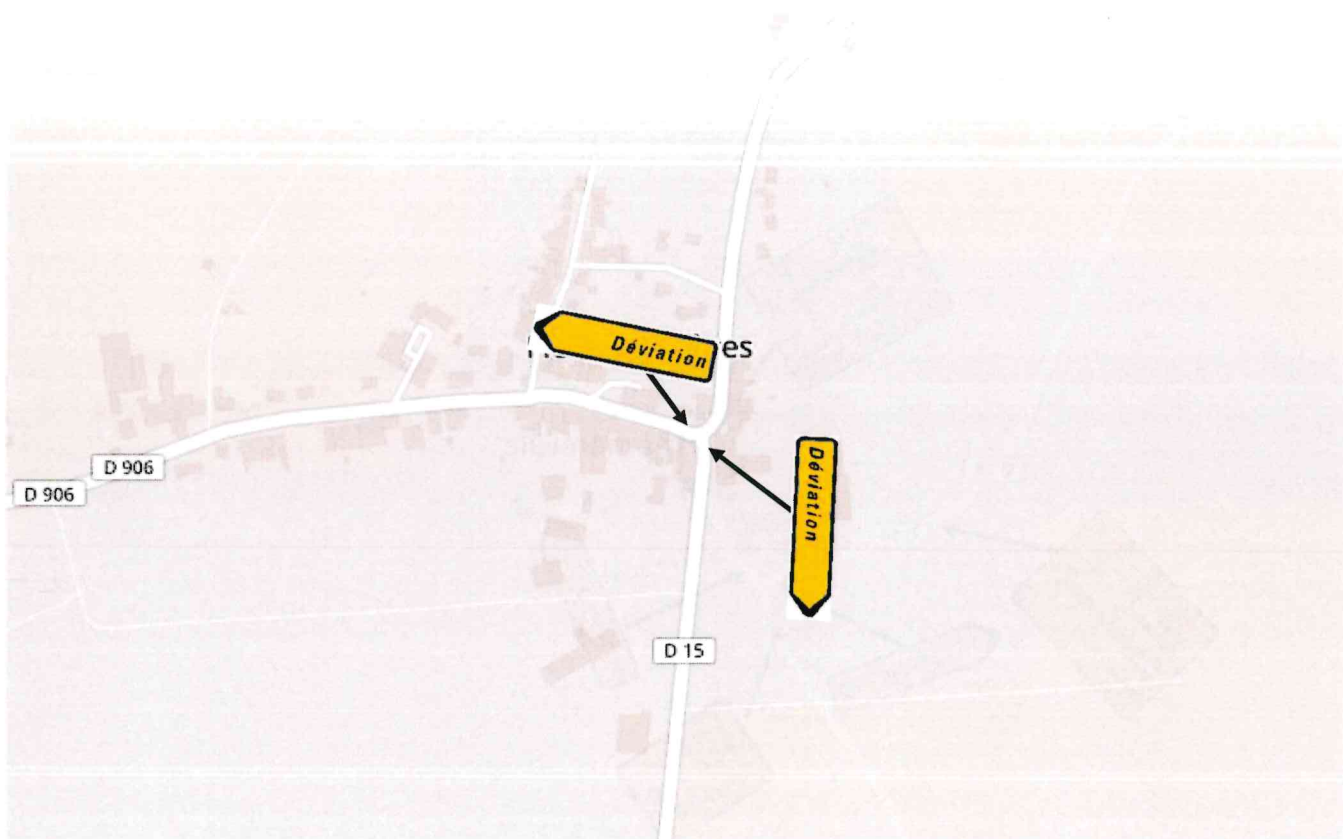
ZONE 4



ZONE 5



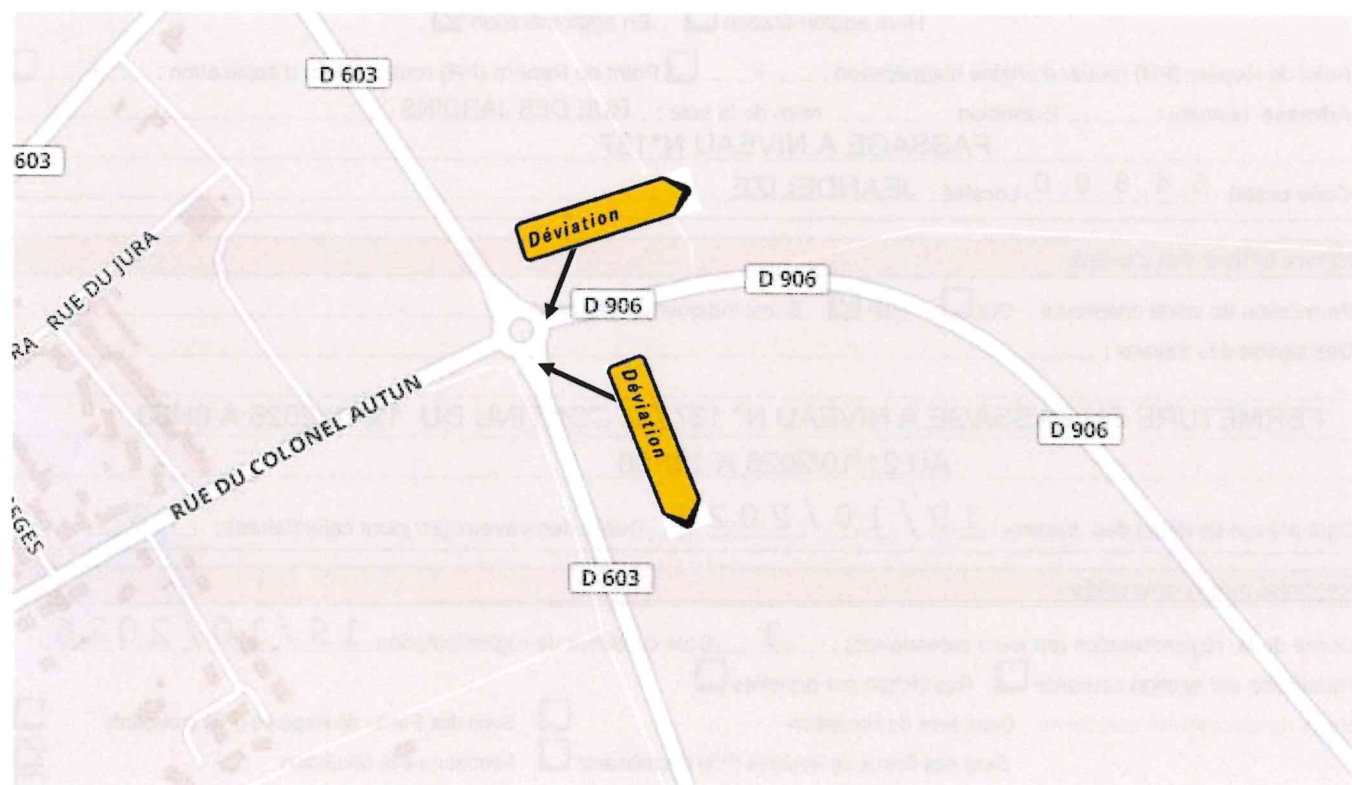
ZONE 6



ZONE 7



ZONE 8





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : SIGNAUX GIROD Représenté par : RATAJ Daniel
Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA VERRERIE ZA SOUS LAMBELLOUP
Code postal 55 000 Localité : FAINS VEEL Pays : FRANCE
Téléphone 06 08 36 22 57 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : danielrataj@signauxgirod.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SNCF RESEAU Prénom :
Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : Aristide Briand
Code postal 5 4 8 0 0 Localité : JARNY Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 1 3 6 4 7 3 7 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : johan.banaszak @ reseau.sncf.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ... ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE DES JARDINS
PASSAGE A NIVEAU N°137
Code postal 5 4 8 0 0 Localité : JEANDELIZE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
FERMETURE DU PASSAGE A NIVEAU N° 137 EN CONTINU DU 19/10/2026 A 8H00
AU 21/10/2026 A 13H00
Date prévue de début des travaux : 19/10/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 Date de début de réglementation 19/10/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

ITINERAIRE DE DEVIATION CI-JOINT

Autres prescriptions :

INTERDICTION DE CIRCULER AUX VEHICULES ET AUX PIETONS

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : SIGNAUX GIROD Représenté par : RATAJ Daniel

Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA VERRERIE ZA SOUS LAMBELLOUP

Code postal 55 000 Localité : FAINS VEEL Pays : FRANCE

Téléphone 06 08 36 22 57 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : danielrataj@signauxgirod.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le :

Nom : RATAJ

Prénom : Daniel

Qualité : DIRECTEUR